### Fiche de Données de Sécurité XTREME COND. PRO FORMULA SAE 10W-40

Fiche du: 14/01/2025 - révision 1

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: XTREME COND. PRO FORMULA SAE 10W-40

Code commercial: 0810.17

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Lubrifiant Usages déconseillés : N.A.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Pakelo Motor Oil S.p.A. a s.u.

Viale delle Fontanelle 54

I-37047 San Bonifacio (VR) Italy

+39 0456101643 pakelo@pakelo.it

Responsable: N.A.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pakelo Motor Oil S.p.A. a s.u. +39 0456101643 - San Bonifacio (VR) Italy (Mon-Fri 8 - 12 / 14 - 18)

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

### Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### **Contient:**

C14-16-18 ALKYL PHENOL Peut déclencher une réaction allergique.

### Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

### **RUBRIQUE 3** — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Identification du mélange: XTREME COND. PRO FORMULA SAE 10W-40

### Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

0810 XTREME COND. PRO FORMULA SAE 10W-40

N° Rev. 1/R 14/1/2025 Copyright Pakelo Motor Oil ®2003. All rights reserved

| Quantité         | Dénomination  | N°<br>identification                                     | Classification   | Numéro<br>d'enregistrement |
|------------------|---|--|--|----------------------------|
| 25 - <50 %       | huiles lubrifiantes (pétrole), C20-<br>50, base huile neutre,<br>hydrotraitement; Huile de base -<br>non spécifié | CAS:72623-87-1<br>EC:276-738-4<br>Index:649-483-<br>00-5 | DECLL(*)   | 01- 2119474889-13          |
| 15 - <25 %       | huiles lubrifiantes (pétrole), C20-<br>50, base huile neutre,<br>hydrotraitement; Huile de base -<br>non spécifié | EC:276-738-4   | Asp. Tox. 1, H304, DECLL(*)  | 01-2119474889-13           |
| 3 - <5 %         | REACTION MASS OFISOMERS OF:<br>C7-9-ALKYL3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-<br>4-HYDROXYPHENYL) PROPIONATE                     | -0   | Aquatic Chronic 4, H413  | 01-0000015551-76           |
| 1 - <1.5 %       | ZINC BIS[O-(6-METHYLHEPTYL)] BIS[O-(SEC-BUTYL)] BIS(DITHIOPHOSPHATE)  | EC:298-577-9   | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Limites de concentration spécifiques: $C \ge 6.25\%$ : Skin Irrit. 2 H315 $10\% \le C < 12.49\%$ : Eye Irrit. 2 H319 $C \ge 12.5\%$ : Eye Dam. 1 H318 | 01-2119543726-33           |
| 0.2 - <0.25<br>% | C14-16-18 ALKYL PHENOL  | CAS:1190625-<br>94-5<br>EC:931-468-2                     | Skin Sens. 1B, H317; STOT RE 2,<br>H373  | 01-2119498288-19           |

(\*)DECLL Substance classée conformément à la note L de l'annexe VI du Règlement (CE) 1272/2008.

La classification harmonisée comme substance cancérogène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthylsulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour cette classe de danger aussi.

### **RUBRIQUE 4** — **Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets les plus importants sont à la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Treat symptomatically. Contact poison center or doctor immediately if large quantities have been ingested or inhaled.

### **RUBRIQUE 5** — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Fau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eviter l'utilisation de jets d'eau. Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Liste des composants avec valeur OEL

Type Limites d'exposition professionnelle

huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; Huile de

base - non spécifié CAS: 72623-87-1

C20-50, base huile neutre,

hydrotraitement; Huile de base - non spécifié CAS: 72623-87-1

huiles lubrifiantes (pétrole), ACGIH Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3

ACGIH Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3

### Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

ZINC BIS[O-(6-(SEC-BUTYL)]

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

METHYLHEPTYL)] BIS[O- Travailleur professionnel: 8.31 mg/m3; Consommateur: 2.11 mg/m3

BIS(DITHIOPHOSPHATE)

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 0.58 mg/kg; Consommateur: 0.29 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Porter des gants de travail en matériau résistant tel que néoprène, nitrile ou latex conformément à la norme CEN EN 420 ou EN 374. Une épaisseur minimale de 0,38 mm est recommandée. Les gants doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Le choix du type de gants à utiliser et la durée de leur utilisation doivent être décidés par l'employeur en fonction du processus impliquant l'utilisation du produit et en tenant compte des indications des fabricants et de la législation en vigueur.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Utilisez des masques avec filtres à vapeurs organiques si les limites d'exposition sont dépassées.

Risques thermiques:

Contrôles de l'exposition environnementale :

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide Couleur: ambre Odeur: N.A. pH: N.A.

Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/congélation: -39.00 °C (ASTM D97) Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Point d'éclair: 220°C (ASTM D92)

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion: N.A.

Densité des vapeurs: N.A. Pression de vapeur: N.A.

Densité relative: 0.86 kg/l (15°C - ASTM D1298)

Hydrosolubilité: Insoluble Solubilité dans l'huile: Soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A. Stabilité de la dispersion des nanoformes:

0810 XTREME COND. PRO FORMULA SAE 10W-40

N° Rev. 1/R 14/1/2025 Copyright Pakelo Motor Oil ®2003. All rights reserved

Température d'auto-inflammation: N.A. Température de décomposition: N.A. Viscosité: 87.00 cSt (40°C - ASTM D445)

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = N.A.

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A. Conductivité: N.A.

Taux d'évaporation: N.A. Pas autres informations importantes

### RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

### **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles – exposition répétée

j) danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances pr sentes dans le m lange :

huiles lubrifiantes

(pétrole), C20-50, base

huile neutre,

hydrotraitement; Huile de base - non spécifié

a) toxicité aiguë

LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg

LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg

LC50 Inhalation Rat > 5.53 mg/kg 4h

huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base

huile neutre,

hydrotraitement; Huile de base - non spécifié

a) toxicité aiguë

LD50 Orale Rat >= 5000 mg/kg

LD50 Peau Lapin >= 2000 mg/kg LC50 Inhalation Rat >= 5.53 mg/l 4h

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

### **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

### Liste des composants écotoxicologiques

| Composant   | N°<br>identification  | Informations écotoxicologiques                             |
|---|---|--|
| huiles lubrifiantes (pétrole), C20-<br>50, base huile neutre,<br>hydrotraitement; Huile de base -<br>non spécifié | CAS: 72623-87-<br>1 - EINECS:<br>276-738-4 -<br>INDEX: 649-<br>483-00-5 | a) Toxicité aquatique aiguë : LL50 Poissons > 100 mg/L     |
| huiles lubrifiantes (pétrole), C20-<br>50, base huile neutre,<br>hydrotraitement; Huile de base -<br>non spécifié | CAS: 72623-87-<br>1 - EINECS:<br>276-738-4 -<br>INDEX: 649-<br>483-00-5 | a) Toxicité aquatique aiguë : LL50 Poissons > 100 mg/L 96h |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4. Mobilité dans le sol

NΑ

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

#### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de composants de PBT.

N.A.

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en viqueur.

### **RUBRIQUE 14** — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N.A

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

#### 14.4. Groupe d'emballage

N.A.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

Route et Rail (ADR-RID):

N.A.

Air (IATA):

N.A.

Mer (IMDG):

N.A

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: 28

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Classe allemande de danger pour l'eau.

N.A.

Substances SVHC:

Codo

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### **RUBRIQUE 16 — Autres informations** Description

| Code   | Description  |                                    |
|--------|--|------------------------------------|
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |                                    |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.   |                                    |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.   |                                    |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.   |                                    |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.   |                                    |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |                                    |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |                                    |
| H413   | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.   |                                    |
| Code   | Classe de danger et catégorie de<br>danger   | Description                        |
| 3.10/1 | Asp. Tox. 1  | Danger par aspiration, Catégorie 1 |

| Code     | Classe de danger et catégorie de<br>danger | Description  |
|----------|--|--|
| 3.10/1   | Asp. Tox. 1                                | Danger par aspiration, Catégorie 1   |
| 3.2/2    | Skin Irrit. 2                              | Irritation cutanée, Catégorie 2  |
| 3.3/1    | Eye Dam. 1                                 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1  |
| 3.3/2    | Eye Irrit. 2                               | Irritation oculaire, Catégorie 2   |
| 3.4.2/1B | Skin Sens. 1B                              | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B  |
| 3.9/2    | STOT RE 2                                  | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée<br>STOT rép., Catégorie 2 |
| 4.1/C2   | Aquatic Chronic 2                          | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2                          |
| 4.1/C4   | Aquatic Chronic 4                          | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 4                          |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: KAFH

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

N° Rev. 1/R 14/1/2025

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable. WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Copyright Pakelo Motor Oil ®2003. All rights reserved